



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

16 NOV. 1983

1975

3003 Berne, le 14 novembre 1983

Représentation du Conseil fédéral aux
cérémonies d'assermentation du nouveau
Président de la République Argentine

Vu la proposition du DFAE du 14 novembre 1983

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1. M. Raymond PROBST, Secrétaire d'Etat du Département fédéral des affaires étrangères, est nommé Chef de la Délégation suisse représentant le Conseil fédéral aux cérémonies d'assermentation du nouveau Président de la République Argentine qui se dérouleront le 10 décembre 1983 à Buenos Aires.
2. M. Jean-Pierre KEUSCH, Ambassadeur de Suisse en Argentine, est désigné comme second membre de la Délégation.
3. Le Département fédéral des affaires étrangères est chargé de l'exécution de ces décisions.

Pour extrait conforme

Le secrétaire

Protokollauszug an:

ohne / mit Beilage

z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
	X	BK	1	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin. Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

a.164.1

3003 Berne, le 14 novembre 1983

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Représentation du Conseil fédéral aux
 cérémonies d'assermentation du nouveau
 Président de la République Argentine.

Comme on le sait, dans un cas de ce genre, la pratique suisse consiste à désigner notre Ambassadeur sur place et son premier collaborateur en mission spéciale pour représenter le Conseil fédéral. Pour les cérémonies qui auront lieu à Buenos Aires le 10 décembre prochain, le Département fédéral des affaires étrangères estime que la représentation du Conseil fédéral devrait se faire à un niveau plus élevé. Le gouvernement argentin a lui-même, par son Ambassadeur à Berne, exprimé le souhait que la Suisse soit représentée à un haut niveau. Toutefois, y déléguer le Chef du Département des affaires étrangères ne nous paraît pas indiqué car cela pourrait créer un précédent dont, par la suite, d'autres Etats ne manqueraient pas de se prévaloir. Ceci dit, il faut noter que l'investiture du Président Raul Alfonsin marque pour l'Argentine le retour à la démocratie, retour que la nation argentine, lors des élections du 30 octobre dernier, a dans sa large majorité approuvé. Ces élections qui mettent un terme à une longue période de dictature militaire, de désordres politiques, ouvrent une ère nouvelle remplie d'espoirs, mais encore chargée d'incertitudes vu les difficultés de tous ordres que le nouveau gouvernement argentin aura à surmonter.

Nous pensons, par conséquent, qu'il serait opportun d'envoyer en mission spéciale le Secrétaire d'Etat Raymond Probst, qui pourrait à cette occasion mettre à profit son séjour en Argentine pour entrer en contact avec les nouvelles autorités de ce pays et aborder avec elles les cas des disparus d'origine ou de nationalité suisse qui préoccupent le Département depuis des mois déjà et pour lesquels tant le Département que notre Ambassade à Buenos Aires ont effectué de nombreuses démarches. M. Probst pourrait, en s'informant auprès du nouveau gouvernement, répondre en partie au moins au souhait des pétitionnaires exprimé dans leur lettre du 4 novembre dernier aux parlementaires, par laquelle ils ont, entre autres, demandé qu'une commission d'enquête soit envoyée en Argentine le plus rapidement possible. Comme on le sait, les Commissions des affaires étrangères des deux Chambres examinent la pétition relative à la formation d'une commission d'enquête sur les disparus en Argentine.

Le Secrétaire d'Etat Probst aurait, se trouvant pour quelques jours en Argentine, aussi la possibilité de rencontrer nos compatriotes dans ce pays dont il faut rappeler qu'ils forment notre colonie la plus importante en Amérique latine - 12'000 membres - et qui jouent un rôle très actif entre la Suisse et leur pays de résidence. Nous relèverons ici que les relations économiques et commerciales qui nous lient à cet Etat sont considérables et les investissements suisses en Argentine demeurent relativement importants. Il est donc de l'intérêt de notre pays de maintenir ces relations à un niveau satisfaisant et de signaler d'emblée aux nouvelles autorités argentines le souci que nous avons de les voir s'engager résolument dans la voie menant à une solution des difficultés que l'Argentine affronte actuellement.

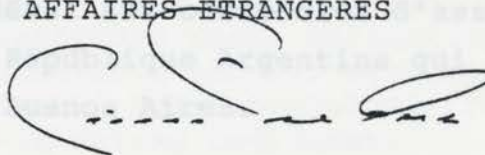
Enfin, il convient de rappeler que la Suisse, depuis le commencement du conflit des Malouines, au début avril 1982, représente les intérêts britanniques à Buenos Aires et que la présence du Secr-

- 3 -

taire d'Etat Probst aux cérémonies d'investiture du Président Alfonsin pourrait ainsi fournir l'occasion au gouvernement de Londres de le charger d'une mission aux nouvelles autorités argentines.

Au vu de ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères suggère au Conseil fédéral de bien vouloir accepter le projet de décision ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Extrait du procès-verbal (en 10 exemplaires) au Département fédéral des affaires étrangères pour exécution et aux autres départements pour leur information.

A la Chancellerie fédérale pour l'établissement des lettres de créance spéciales qui devront être adressées à :

Son Excellence
Monsieur Raul Alfonsin
Président de la Nation Argentine

Libanésische Versöhnungskonferenz in Genf;
 Sicherheitsmassnahmen des Staates der Republik
 des Kantons Genf vom 7. November 1983;
 Antwortung

Représentation du Conseil fédéral aux
 cérémonies d'assermentation du nouveau
 Président de la République Argentine

Vu la proposition du DFAE du 14 novembre 1983

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1. M. Raymond PROBST, Secrétaire d'Etat du Département fédéral des affaires étrangères, est nommé Chef de la Délégation suisse représentant le Conseil fédéral aux cérémonies d'assermentation du nouveau Président de la République Argentine qui se dérouleront le 10 décembre 1983 à Buenos Aires.
2. M. Jean-Pierre KEUSCH, Ambassadeur de Suisse en Argentine, est désigné comme second membre de la Délégation.
3. Le Département fédéral des affaires étrangères est chargé de l'exécution de ces décisions.

Pour extrait conforme

Le secrétaire

4. Das Departement für auswärtige Angelegenheiten wird für 1983 zu einer Kreditüberschreitung in Höhe der nicht bezifferten Gesamtaufwendungen ermächtigt. Es wird ferner ermächtigt, für die im Jahre 1984 zu tätigen Ausgaben im Zusammenhang mit der Konferenz, die ebenfalls noch nicht zu beziffern sind, zu gegebener Zeit ein Nachtragskreditbegehren im Umfang der tatsächlichen Kosten einzureichen. Dazu wird eine Ad-hoc-Budget-Fabrik 301.373.05 "Libanésische Versöhnungskonferenz" eröffnet.
5. Der Entwurf eines Antwortschreibens an den Staatsrat der Republik und des Kantons Genf wird gutgeheissen.